



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 09/07/19

Reçu en Préfecture le : 12/07/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 8 juillet 2019
D-2019/302

Aujourd'hui 8 juillet 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Delphine JAMET, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Estelle GENTILLEAU, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Chantal FRATTI, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas GUENRO, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Emmanuelle CUNY présente à partir de 17h15, Monsieur Joël SOLARI présent jusqu'à 17h35, Madame Catherine BOUILHET présente jusqu'à 17h35 et Monsieur Vincent FELTESSE présent jusqu'à 18h45

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUMI, Monsieur Olivier DOXARAN, Madame Michèle DELAUNAY

Information en Conseil Municipal. Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Bordeaux

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), créé par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 dite loi de « Modernisation de la Sécurité Civile », est élaboré sous la seule responsabilité du Maire et est rendu obligatoire dans les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPR-N) approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

La Ville de Bordeaux, couverte par un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) et soumise au risque naturel de « retrait-gonflement » des sols argileux, s'inscrit dans ce dispositif réglementaire et doit réaliser un PCS et assurer sa mise à jour, au maximum tous les cinq ans. Ce document doit être approuvé par arrêté municipal.

La mutualisation des services issue du processus de Métropolisation depuis le 1^{er} janvier 2016 a rendu nécessaire la mise à jour du document PCS existant.

Une réflexion transversale a été initiée selon le mode projet depuis le 2nd semestre 2017 et a permis d'actualiser le document avec l'ensemble des services de la Ville et de Bordeaux Métropole concernés par sa mise en œuvre opérationnelle.

Le document à jour est composé de deux Tomes :

- Un tome appelé « Dispositions générales » décrit l'organisation communale et le diagnostic des risques présents sur la Ville.
- Un tome appelé « Dispositions spécifiques » qui précise les missions de chaque acteur et les actions à entreprendre pour chaque événement résultant de phénomènes liés aux risques technologiques, météorologiques, sanitaires, ...

Il comporte également des fiches outils et formulaires utiles à la gestion opérationnelle des événements de sécurité civile (cartographie opérationnelle, annuaire de crise, ...) Cette organisation est en parfaite adéquation avec l'organisation des plans de secours départementaux, dits « Dispositifs ORSEC ».

La démarche sera pérennisée dans le temps avec l'identification du chef de centre sécurité civile en qualité de « Responsable PCS » accompagné des moyens humains du Service prévention sécurité de la Direction de la prévention.

Une mise à jour des documents sera effectuée au fil de l'eau afin de pouvoir bénéficier des retours d'expériences opérationnels lors d'événements d'ampleurs appelés à survenir. Elle s'harmonisera enfin avec la démarche globale entreprise à l'échelle des communes de Bordeaux Métropole incluses dans le périmètre du territoire à risque important (TRI) pour le risque inondation.

L'approbation du PCS fait l'objet d'un arrêté municipal comprenant une version diffusable au public, lequel pourra consulter le document à la Mairie, dans les Mairies de quartiers ainsi que depuis le site internet de la Ville.

Le second semestre 2019 sera consacré à la sensibilisation des acteurs du dispositif. Un exercice cadre visant à tester les dispositions opérationnelles arrêtés dans ce plan sera programmé au 1^{er} trimestre 2020, échéance à laquelle le PCS sera complété par le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), en adéquation avec le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM).

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 juillet 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Louis DAVID